
DIRECTION GENERALE

☑. 741

☎. (242) 94 99 46

☎. (242) 94 99 53

Pointe-Noire

N° 741 /CCC/DG/DTOT

**NOTE D'INFORMATION
AUX
ARMATEURS, CONSIGNATAIRES, TRANSITAIRES
ET COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT**

Le Directeur Général du Conseil Congolais des Chargeurs rappelle aux armateurs, consignataires, transitaires et commissionnaires de transport, que par Avis N°035/CCC / DG du 10 janvier 2007, toutes les importations en provenance des ports des pays ci-après:

- Angola ;
- Côte d'Ivoire ;
- Cameroun ;
- Sénégal ;

doivent faire l'objet d'une souscription du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC).

Pour la souscription du document, veuillez contacter notre site Internet :

<http://www.ccc.cg/>

en vous adressant à notre agent général BIMV,

contact : BIMV HELPDESK

Tél. : 00 32 3 543 72 09 - e-mail : helpdesk@bimv.com.

Par conséquent, à compter du 15 avril 2007, aucune importation en provenance des pays précités ne sera admise sans présentation du BESC.

Tout contrevenant sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 11 AVR. 2007

Pour le Directeur Général en mission,
la Directrice du Marketing et de
l'Assistance aux Chargeurs


Colette MAGANGA

AMPLIATIONS :

- transitaires
- Syndicat des transitaires
- Consignataires
- Douane
- Archives
- Superviseur
- BIMV